



Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, si la collectivité vote le compte administratif :

- avant le budget primitif (cela peut-être au cours d'une même séance du conseil) : les résultats seront intégrés au budget primitif,

- après le budget primitif : la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

Pour établir, la délibération du résultat, il est impératif d'avoir établi le compte administratif.

Avant d'éditer le compte de résultat vous devez vous reporter à la notice « **Saisir et éditer le compte administratif** » qui se trouve le menu **(Aide) (Sommaire de l'aide)**

1-Quels sont les éléments à prendre en considération pour établir le compte de résultat



- 1- Le résultat (celui de la section de fonctionnement) : il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les titres émis et les mandats émis de fonctionnement) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

$$\begin{aligned} & \text{Recettes de fonctionnement de l'exercice (Titres)} \\ & - \text{Dépenses de fonctionnement de l'exercice (Mandats)} \\ & \text{+/- résultat reporté des exercices antérieurs (Article 002)} \\ & = \text{Résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement} \end{aligned}$$

- 2- Le solde d'exécution de la section d'investissement : il s'agit du solde entre les titres émis et les mandats émis d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).
- 3- les restes à réaliser de la section d'investissement : il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

2-Quelles sont les règles d'affectation pour votre compte de résultat



- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif : il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif : il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

CAS PARTICULIER : Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

3-Vérification des paramètres pour établir la délibération du résultat

(Paramètres) (Paramètres de l'exercice)

Onglet (**Budget**)

- 1 Vérifiez que « Compte administratif » soit coché.
- 2 Indiquez la date du vote du compte administratif.
- 3 Cliquez sur **<Valider>**

4-Saisir et établir votre compte administratif

Avant d'établir votre délibération du résultat, il faut d'abord calculer et saisir vos Restes à Réaliser (RAR).

Reportez-vous à la notice « Saisir et éditer le compte administratif » dans le menu (**Aide**) (Sommaire de l'aide)

5-Calculer et éditer votre compte de résultat

(Budget) (Délibération du résultat)

- 1 Vous pouvez lancer le calcul automatique de votre compte de résultat à partir des données de votre comptabilité.
- 2 Vous pouvez rectifier les montants, si nécessaire.
- 3 Cliquez sur **<Imprimer>** pour imprimer les documents.
- 4 Cliquez sur **<Valider>**, ceci va alimenter les comptes 001, 002, 1068 en N+1.